



## Pour la santé et la sécurité des salariés avant tout !

Le protocole sanitaire émis par le ministère du travail affirme que « dans les circonstances exceptionnelles actuelles, liées à la menace de l'épidémie, **le travail à distance doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent.** Dans ce cadre, le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100 % pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance ».

La CFE-CGC considère que ces mesures relèvent de la santé publique. Elles permettent de continuer l'activité malgré les contraintes du confinement qui exigent de limiter les interactions sociales.

C'est pourquoi, **la CFE-CGC s'inquiète des messages de certains managers qui s'affranchissent de ces règles, exigeant une présence parfois massive des salariés sur site malgré des métiers manifestement éligibles, totalement ou partiellement, à un travail à distance.** Cette attitude participe au risque de voir échouer les mesures actuelles de confinement et de voir celui-ci se renforcer et se prolonger.



La direction a fermé unilatéralement les salles de restaurant suite aux annonces gouvernementales. La CFE-CGC est mobilisée pour échanger avec les directions locales afin de trouver des modalités conformes aux nouveaux protocoles, dans le but de ré-ouvrir les restaurants d'entreprise dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais. Recourir largement au travail à distance contribue à faciliter l'accès aux restaurants pour les salariés présents sur site.



La CFE-CGC est consciente que le travail à distance à 100 % peut conduire à des risques d'isolement social et professionnel et que le lien social participe à l'efficacité collective.



Afin de mesurer le plus juste compromis entre contraintes sanitaires et efficacité professionnelle, **la CFE-CGC demande un bilan rapide de l'organisation du travail à distance de ces derniers mois.** Ce bilan devra déterminer les conséquences de ce fonctionnement sur l'activité de notre entreprise et le bien être au travail des salariés.

**La santé, la sécurité des salariés et de l'entreprise passent par une organisation qui, sans dégrader la qualité du travail, limite les interactions physiques**

### Nous contacter...

Patrick POTACSEK - 06 08 23 18 82 – [patrick.potacsek@safrangroup.com](mailto:patrick.potacsek@safrangroup.com)

Gilles QUERRIEN - 06 83 73 64 45 – [gilles.querrien@safrangroup.com](mailto:gilles.querrien@safrangroup.com)

Caroline TIREL - 07 86 58 18 23 – [caroline.tirel@safrangroup.com](mailto:caroline.tirel@safrangroup.com)